

L'État rompt le contrat social (et de confiance) avec les associations

En première ligne concernant les coupes dans tous les budgets sociaux, le monde associatif a pris comme un affront la baisse unilatérale des contrats aidés. Depuis, il tente de parer les coups en attendant que le gouvernement s'intéresse à lui.

Jacques Bailet est un homme habitué aux discussions feutrées avec les pouvoirs publics. Mais, en ce lundi automnal de mi-septembre, le président des Banques alimentaires perd sa bonne humeur. Quelques jours auparavant, le gouvernement a officialisé les coupes claires dans les contrats d'accompagnement dans l'emploi (CAE). « Nos 250 contrats aidés sont indispensables pour assurer la collecte de quatre à cinq tonnes de produits par jour et organiser l'engagement de tous nos bénévoles. Et pour ces salariés qui étaient jusque-là loin de l'emploi, c'est un vrai job, une chance d'exercer des métiers proches de la grande distribution et de l'agroalimentaire, fulmine-t-il. Croyez-vous que les gens démunis peuvent se permettre de nous voir fermer un lieu de collecte, comme dans le Var ? Les CAE sont des subventions et c'est la moindre des choses qu'on les reçoive. Sinon, que l'État prenne le relais et embauche trois mille fonctionnaires ! »

Personne pour parler d'enfance, de personnes âgées, de logement

À l'image de Jacques Bailet, les dirigeants des grands réseaux associatifs ont tous perdu leur calme lorsque le couperet est tombé sur les CAE. Ils en ont pourtant avalé par le passé, des couleuvres gouvernementales. Mais, celle-ci ne passe pas, comme si la mesure symbolisait la rupture par l'État du contrat social et de confiance qui le lie avec les associations. La faute à la brutalité de ses décisions couplée à son déni de concertation. Le quinquennat Macron avait déjà mal commencé, par l'absence d'interlocuteurs ministériels pour une bonne partie des politiques sociales dans lesquelles les associations agissent en acteurs centraux. Personne pour parler d'enfance, de personnes âgées, de logement, de lutte contre l'exclusion, encore moins d'économie sociale et solidaire. Certains dossiers ont depuis trouvé un secrétaire d'État ou un haut-commissaire. Ensuite, est venue la remise en cause des rythmes scolaires, unilatérale, laissant les réseaux d'éducation populaire sans visibilité quant à leurs activités périscolaires. Heureusement, le projet de loi de Finances a maintenu l'aide financière aux municipalités sur le sujet ●●●

L'EMPLOI ASSOCIATIF EN HAUSSE EN 2016

La nouvelle étude de Recherches et Solidarités sur la France associative confirme qu'après une période de contraction et stagnation (2011-2013), les effectifs augmentent depuis 2014, en 2016 singulièrement (+ 13 000 salariés). Les sports (+ 13,6 %, 2011-2016), les activités de loisirs (+ 11,3 %) et l'hébergement médico-social (+ 7,7 %) tirent la dynamique. L'aide à domicile (- 8,8 %) et la culture (- 9,6 %) patinent.

« Les associations se retrouvent au cœur d'une bataille idéologique. »

JEAN-CLAUDE BOUAL
PRÉSIDENT DU COLLECTIF
DES ASSOCIATIONS
CITOYENNES

1853 000

C'EST LE NOMBRE
DE SALARIÉS
EMPLOYÉS PAR LES
ASSOCIATIONS EN 2016
(9,8 % DES SALARIÉS
DU SECTEUR
PRIVÉ).

Les rendez-vous de l'économie sociale & solidaire

●●● L'État rompt le contrat social

(et de confiance) avec les associations

pour 2018. Mais, l'argent public s'est tari partout ailleurs. Baisse des fonds de la politique de la ville, fin du coup de pouce de la discutable réserve parlementaire, des 200 000 contrats aidés, décru accéléré des dotations versées par l'État aux collectivités locales... seul le crédit d'impôt de taxe sur les salaires (Cits), aumône arrachée au gouvernement Valls pour contrebalancer le Cice perçu par les entreprises privées, n'a pas été sabré.

« L'Unifaps regrette que l'entrée des dossiers se fasse prioritairement sous un angle économique, avec une recherche d'efficacité à court terme, écartant et culpabilisant ceux qui sont à la marge », synthétisait récemment le porte-voix des associations de solidarité. La substitution des contrats aidés par l'usage massif des jeunes « moins chers » en service civique, proposition de la ministre du Travail, a fini d'atterrir tout le monde. « Les associations se retrouvent au cœur d'une bataille idéologique. Pour Macron, les interventions de l'État doivent être réduites au minimum de ses fonctions régaliennes. Au marché de prendre le relais », note Jean-Claude Botual, président du Collectif des associations citoyennes (lire la tribune en page IV).

« Il faut que le gouvernement contribue à la pédagogie »

Nouvellement nommé haut-commissaire à l'ESS, Christophe Itier s'inscrit pleinement dans cette logique. Le rédacteur du programme ESS du candidat Macron propose que l'État accorde une plus large autonomie de gestion aux associations, pourvu qu'elles se contentent de subventions certes plus vite versées, mais non réévaluées, et qu'elles aillent trouver le différentiel auprès d'entreprises, de mécènes ou d'outils financiers à « impact social ». Pour Thibaut Guilluy, directeur général du groupe Ares, nouer des partenariats associations-entreprises à la manière de son « joint-venture social » Log'ins (lire notre reportage ci-contre), c'est « duplicable. Notre idéal est de bâtir

une société plus inclusive. Les entreprises ont leur rôle à jouer. À nous de les stimuler ». L'ancien candidat LREM aux législatives milite pour un nouveau statut de société commerciale à but non lucratif. Quant au mécénat, l'idée fait son chemin dans la tête des Français, selon Sylvaine Parriaux, directrice adjointe d'Admical : « Il faut que le gouvernement contribue à la pédagogie et qu'il y incite, car il y a une forte attente pour le mécénat dans les territoires. »

Face à cet emballement, Frédérique Pfunder préfère garder la tête froide. « Rappelons d'abord que les associations fonctionnent déjà à 51 % grâce à des financements privés (cotisations, dons, mécénats - NDLR), explique la déléguée générale du Mouvement associatif. Mais ce n'est pas une raison pour que les pouvoirs publics se placent dans une non-continuité absolue. Nous ne sommes pas figés dans des dispositifs. Le problème est que nous n'avons aucune proposition d'ensemble en faveur de la vie associative. Si le marché doit prendre le relais, un grand nombre de gens vont être exclus. Et l'État devra alors dépenser plus que ce qu'il verse aux associations pour mettre en place ses politiques publiques. » ■

STÉPHANE GUÉRARD